

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : LE TOPO SAS

PRÉAMBULE

L'escalade est une activité à risques. Tout utilisateur de la salle pratique en autonomie sous sa pleine et entière responsabilité et prendra donc personnellement toutes les précautions requises afin d'assurer sa propre sécurité et celle des tiers. Une mauvaise condition physique, un déficit d'attention peuvent aggraver les risques inhérents à la pratique de l'escalade.

LE TOPO SAS décline toute responsabilité en cas de dommage corporel dû à une méconnaissance des techniques d'assurage, des règles de sécurité, de vigilance et de discipline élémentaire, ou encore à la pratique de cette activité sur des structures équipées à un niveau de difficulté inadapté au niveau et à la pratique habituelle de l'intéressé.

1 : OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation des équipements d'escalade. Les personnes entrant dans cette enceinte sportive acceptent de se conformer aux conditions d'accès définies ci-dessous et doivent avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché à l'accueil.

2 : FORMALITÉS D'ACCÈS

Les personnes souhaitant utiliser les structures d'escalade doivent impérativement se présenter à l'accueil et s'acquitter d'un droit d'accès aux installations.

Lors d'une première visite, il est obligatoire de remplir la fiche de renseignement sur laquelle l'utilisateur indiquera ses coordonnées et son degré d'autonomie, ce qui déterminera les zones accessibles de l'équipement.

Toute remise tarifaire nécessite la présentation d'un justificatif à jour.

Les horaires et les tarifs en vigueur sont affichés à l'accueil.

Le TOPO SAS se réserve le droit, en fonction des besoins d'exploitation (stages, cours, compétitions, événements, ouvertures de voies, travaux, ...), de modifier les horaires et/ou d'immobiliser tout ou une partie du mur.

Toute personne ne pratiquant pas régulièrement l'escalade doit se former auprès d'un professionnel de l'escalade ou être accompagné par un pratiquant confirmé pour pouvoir grimper de manière autonome et en sécurité. Un cours privé d'initiation (cf prix indiqués) peut être demandé à l'accueil sous réserves de disponibilités de ressources pour le donner.

Le personnel en place au bureau d'accueil ne peut en aucun cas garantir la surveillance et la sécurité des usagers évoluant de façon autonome dans notre salle. En cas de doute, nous nous réservons la possibilité d'interdire l'accès à notre établissement.

Toute personne accédant à la salle doit être assurée en responsabilité civile, avec une Assurance individuelle accident n'excluant pas l'activité escalade. Nous recommandons l' Assurance Vieux Campeur.

Pour la santé de tous, l'utilisation de la magnésie en poudre est interdite. Seule la magnésie liquide est autorisée. L'utilisation des murs d'escalade se fait obligatoirement en chaussons d'escalade. Des casiers sont

mis à disposition des usagers pour ranger leurs affaires personnelles. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

L'accès aux installations est conditionné par la fréquentation du moment. En cas de sur-fréquentation, l'accès pourra être réservé aux abonnés et aux cours dispensés par Le Topo.

3 : ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS

L'autorisation d'accès aux différentes structures dépend de l'âge du pratiquant.

Tout mineur de moins de 12 ans doit être accompagné d'un adulte responsable et accédera aux différentes zones en fonction de son niveau d'autonomie.

Tout mineur de moins de 12 ans accédera aux différentes zones en fonction de son niveau d'autonomie et après présentation d'une autorisation parentale.

Les Mineurs

La pratique de l'escalade par des enfants mineurs s'accomplit sous la responsabilité exclusive de leurs parents ou de leurs représentants légaux. Le TOPO SAS autorise l'accès aux structures aux enfants mineurs non accompagnés de moins de 12 ans qu'avec l'accord écrit (autorisation parentale) des parents titulaires de l'autorité parentale. En ce cas, Le TOPO SAS rappelle qu'elle ne peut nullement être tenue responsable des horaires d'entrée et de sortie de l'enceinte de la salle d'escalade des enfants mineurs.

4 : AUTONOMIE

Suite à votre déclaration de niveau d'autonomie vous pouvez avoir accès aux différents espaces de la salle

- sans compétences préalables mais avec prises de connaissances et applications des procédures de sécurité affichées : accès structure blocs et enrouleurs
- autonomie limitée : accès structure blocs et enrouleurs + structures cordes en moulinette
- autonomie avérée : accès structure blocs et enrouleurs + structures cordes en moulinette + structures cordes en tête.

Les responsables de la salle pourront à tout moment procéder à des vérifications du niveau déclaré à votre arrivée. Ils se réservent le droit de redéfinir celui-ci en fonction des compétences réelles constatées.

5 : MISE EN AUTONOMIE

Les moniteurs de la salle sont habilités à vous former. Un cours privé d'initiation aux techniques de sécurité nécessaires pour l'obtention des niveaux d'autonomie (cf prix indiqués) peut être demandé à l'accueil sous réserve d'un effectif suffisant.

6 : ÉQUIVALENCE FFME

Le Passeport FFME Escalade blanc atteste de l'autonomie en moulinette.
Le Passeport FFME Escalade jaune atteste de l'autonomie en tête.

Escalade sur corde

Cette discipline exige une parfaite connaissance des méthodes de manœuvre de cordes et des techniques de sécurité. La pratique de l'escalade sur corde s'effectue nécessairement en premier de cordée, les cordes n'étant pas laissées à demeure. Toutefois le second de cordée a le choix entre une escalade en tête ou en

moulinette. Au-delà de la limite des 3 mètres identifiée par la première dégain (mousqueton), l'utilisation du matériel adapté est obligatoire ; le solo est interdit. Avant toute ascension, un contrôle mutuel (Partner check) est obligatoire : le grimpeur et son assureur doivent vérifier tous les points suivants : baudrier, nœud d'encordement, frein d'assurance, nœud en bout de corde. L'escalade en moulinette doit impérativement être effectuée avec la corde passée dans le relais.

Obligations du grimpeur :

Lors d'une ascension, il est impératif de mousquetonner successivement toutes les dégaines d'une voie ainsi que le système Petzl au relais. Il est rappelé que la corde dynamique utilisée doit être d'un diamètre suffisant pour la pratique de l'escalade en premier de cordée et d'une longueur minimum de 35 mètres. Pour l'encordement, le double nœud en 8 est conseillé. Un nœud de blocage est systématiquement effectué sur le bout de la corde opposé au grimpeur.

Obligations de l'assureur :

La parade du grimpeur est obligatoire avant le premier mousquetonnage. Au-delà de la limite des 3 mètres, l'utilisation de la corde doit permettre de prévenir une éventuelle chute. L'assureur doit se placer sur le tapis à moins de 2 mètres de la base du mur et doit se tenir vigilant tout au long de l'ascension du grimpeur. En cas d'utilisation d'un frein d'assurance auto-bloquant de type Grigri, l'assureur doit toujours tenir la corde côté freinage et ne jamais entraver le système de blocage en saisissant à pleine main le frein d'assurance auto-bloquant. L'assurance à la taille et l'assurance assis sont formellement interdits.

Escalade sur blocs

L'escalade sur blocs nécessite une parfaite condition physique, notamment du dos, en raison du risque de chute sur les tapis de réception. En cas de doute, ne pas hésiter à demander conseil à votre médecin. Cette discipline exige aussi une parfaite connaissance des méthodes de parade. Seul le pareur doit rester à proximité du grimpeur pour accompagner la chute de celui-ci, le cas échéant.

Il est important de procéder à un échauffement complet de tout le corps. Évitez les chutes dans la première demi-heure. Privilégiez les désescalades.

Avant toute ascension et avant tout saut, assurez-vous que la zone de réception soit libre. Il est interdit de se rétablir sur le sommet des blocs.

La circulation sur les tapis de réception doit se faire avec vigilance, le point de chute du grimpeur étant souvent situé bien au-delà de la verticale de celui-ci.

La parade est systématiquement recommandée, l'objectif étant notamment d'éviter au grimpeur une chute non maîtrisée.

Mineurs : Attention à la hauteur de chute chez les plus jeunes. Nous mettons en place des circuits d'une hauteur maximum de 4m destinés aux enfants. Toutefois la désescalade est fortement recommandée au-delà de 3m de hauteur.

Obligations du pareur : Le pareur doit se tenir vigilant tout au long de l'ascension du grimpeur. Il doit en outre maintenir la zone de réception libre.

Enrouleurs automatiques

Les enrouleurs automatiques doivent être utilisés avec prudence et rigueur. Il est impératif de vérifier votre baudrier et obligatoire de clipper le mousqueton prévu à cet effet sur le pontet du baudrier. Il est obligatoire de vérifier que le mousqueton est bien fermé, de prendre en compte les autres utilisateurs et de grimper dans

l'axe de l'enrouleur automatique afin d'éviter tout accident. Afin de se familiariser avec le système de redescente, il est conseillé de faire un essai de chute avant la limite des 3m.

7 : UTILISATION PAR DES GROUPES

Les organismes (associations, sociétés, établissements, etc.) sont autorisés à utiliser l'installation après avoir :

– réservé auprès de la direction un ou plusieurs créneaux

– établi une convention précisant à minima les conditions d'accès, les tarifs et les conditions d'encadrement.

Ces derniers devront justifier d'une assurance en responsabilité civile couvrant la responsabilité de la personne morale, de ses membres et de ses préposés. En dehors de ces créneaux, les membres sont soumis aux règles d'accès du présent règlement.

Un responsable du groupe est obligatoirement présent, assure la sécurité et assume la responsabilité du groupe.

Sauf dérogation spéciale accordée par le responsable de la salle, seuls les moniteurs du TOPO SAS peuvent enseigner et encadrer l'escalade contre rémunération dans l'établissement.

Certaines zones de grimpe peuvent être réservées prioritairement aux encadrements du TOPO SAS.

8 : EFFECTIF MAXIMUM

Les responsables de la salle se réservent le droit de refuser l'accès à la salle s'ils estiment que les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

9 : LOCATION DE MATÉRIEL

Le TOPO SAS loue le matériel de base nécessaire à l'escalade : cordes, chaussons, baudrier, système d'assurage. Le dépôt d'une pièce d'identité est demandé pour toute location.

10 : UTILISATION DU MATÉRIEL PERSONNEL

Les cordes peuvent être louées sur place. L'utilisation de cordes personnelles est autorisée à conditions que le matériel soit en bon état et adapté à l'escalade au TOPO SAS (corde minimum 35m, en bon état, utilisation corde dynamique obligatoire, diamètre minimum autorisé 8,7mm. Diamètre recommandé 9mm et plus. Vos équipements de protection individuelle (EPI) doivent être à jour des dates de validité et doivent être utilisés conformément aux notices du fabricant. Le TOPO SAS se réserve le droit d'interdire l'utilisation d'un équipement personnel jugé vétuste ou inadapté. Une location de matériel du Topo sera recommandée.

11 : ASSURANCES/RGPD/DROIT À L'IMAGE/VIDÉO SURVEILLANCE

- Le Topo est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 et suivant le code du sport. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations.
- Pour toute inscription nous avons besoin de vos noms et prénoms, adresse ainsi que de votre date de naissance. L'adresse e-mail et le n° de téléphone ne sont en aucun cas obligatoires. L'envoi d'un courriel à des fins d'informations peut vous être adressé le cas échéant. Vous pourrez toutefois décider de ne plus recevoir de courriel. Nous ne communiquons jamais vos données à des tiers. Nous utilisons un logiciel de gestion d'adhérent adapté à notre activité. Les données sont collectées directement sur ce logiciel. La fiche de renseignement et d'acceptation de nos règles d'utilisation est

archivée en version papier et une copie numérique est réalisée. Nous conservons vos données personnelles pour la durée de notre relation. Une fois terminée, nous les conserverons jusqu'à ce que vous en demandiez la suppression. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données, ainsi que les autres droits prévus par la loi.

- L'acceptation des Conditions Générales de Vente et du RI par le client vaut, à défaut d'une information contraire écrite transmise au Topo avant diffusion, pour autorisation de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos prises au Topo pendant les heures d'ouverture au public, lors de manifestations ouvertures au public ou lors d'une activité organisée par Le Topo. En conséquence, le client autorise Le Topo à diffuser les images prises pendant son activité. Les images pourront être utilisées directement sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour sans aucune limitation de durée (réseau social, presse, plaquette, affichage, internet...) pour la promotion des activités du Topo. Le client reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par le présent paragraphe.
- Pour des raisons de sécurité, certains espaces sont placés sous vidéosurveillance.

12: CONDITION PHYSIQUE

La pratique d'un sport s'accompagne de risques. L'Adhérent doit pouvoir évaluer ce dont il est capable. Il est responsable de la manière dont il pratique ses activités et des choix qu'il fait à cet égard. Il prend ainsi toutes les précautions requises afin d'assurer sa propre sécurité ou celle du mineur dont il est le représentant légal et veillera au respect par lui, ou par le mineur, de toutes les règles de sécurité qui lui sont communiquées. L'Adhérent atteste toutefois que sa constitution physique et son état de santé, ou ceux du mineur dont il est le représentant légal, lui/leur permettent de pratiquer le sport en général, l'escalade et plus particulièrement l'escalade de bloc où les réceptions sur les tapis sont inévitables.

13: DIVERS

- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux sont interdits dans la salle, à l'exception des chiens d'assistance.
- Tout accident doit être signalé à l'accueil
- Toute dégradation doit être signalée à l'accueil
- Le TOPO SAS décline toute responsabilité en cas de non-respect des CGV et du RI
- Le TOPO SAS décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel et se réserve le droit de facturer les réparations de dégradations
- En cas de non-respect des conditions d'accès, des consignes ou d'autrui, Le TOPO SAS se réserve le droit d'appliquer des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive de la salle. En cas de non-respect, le contrevenant ne pourra pas prétendre au remboursement des prestations déjà payées.
- Les conditions d'accès peuvent être modifiées à tout moment

CLIMBING GUIDELINES: LE TOPO SAS

FOREWORDS

Climbing has always involved risks. Climbing indoors requires sufficient use and practice for all climbing party members, who are fully and legally responsible for taking the necessary safety precautions. Safe climbing also requires good physical condition and a high level of attention to reduce risks of injuries while climbing.

LE TOPO SAS shall assume no liability for any accident and injuries resulting from ignorance of safety belaying rules, a lack of attention and negligent behavior by party members. Climbers must choose routes adapted to their climbing level and should be held liable for injuries resulting from misjudgment of climbing routes and difficulty.

1: INTENTION

The present document intends to clarify access conditions and use of our climbing equipment and structure. Visitors entering our sports infrastructure must read, adhere to and follow access rules as described herein, or displayed in Le Topo entrance hall.

2: ACCESS FORMALITIES

New visitors who wish to use our sports and climbing equipment must register and purchase an entrance fee at our front desk. Firstly, users must fill in a « Climbing *Ability Form* » to help us advise and guide you through the various climbing areas. Climbers applying for a discount price must show valid, eligible card owner proof.

Our Entrance price list and opening hours are displayed in the entrance hall. During climbing courses or lessons, climbing contests, route openings, or maintenance work, Le TOPO SAS may decide to modify opening hours, or to close some climbing zones in parts only, or entirely, if need be.

Occasional climbers must party with experienced or advanced climbers or hire a climbing instructor who will teach them basic belaying techniques and safety climbing rules. We can arrange private lessons (price list below) to teach basic climbing rules and safety requirements. Ask at our front desk for the price list and instructors' availability.

Our front desk staff will neither supervise climbing activities, nor check the safety and level of self-sufficiency of climbing parties. However, our qualified staff reserve the right to assess climbing level and safety and may decide to refuse access if necessary.

Third-party liability insurance is mandatory to use our sports equipment. We also highly recommend the subscription of personal accident insurance, covering climbing, (i.e. Le Vieux Campeur's sports activity insurance.)

Health is a concern for all of us. Powder chalk is forbidden. Liquid chalk is allowed only. Climbers must wear climbing shoes to climb walls. Storage cases and shelves are available to place belongings while climbing. Le Topo SAS will not be held responsible for any equipment loss or theft.

Depending on the demand, our staff may need to regulate visitors' access and number, especially during high demand periods. Access may be reserved for yearly subscribers and to training courses and lessons booked at Le Topo.

3 : ACCESS TO EQUIPEMENT

Accessing climbing zones and equipment must comply with climbers' age. Minors under 12 must be in the presence of a responsible adult to access the various climbing zones adapted to the child's climbing level.

Minors under 12 may access the various climbing zones depending on their level of self-sufficiency. A parental authorization is also required .

Minors

Minors are allowed to use climbing equipment under the supervision of their parents or a legal representative. Le TOPO SAS will not allow access to unaccompanied minors under 12, unless he/she can show a parental authorization from a legal representative. Le Topo SAS assume no liability for minors' visiting times and climbing schedule.

4 : SELF-SUFFICIENT CLIMBING

Once our *Climbing Ability Form* has been filled in: – Beginner climbers can access the bouldering and auto belay areas, after reading the safety guidelines displayed in those areas. – Occasional climbers can access the bouldering and auto belay areas + lead and top rope climbing areas. – Regular climbers can access all climbing areas.

At any time, our staff may proceed with safety checks and assess climbing levels inside the indoor climbing wall. They may decide to restrict and redefine access conditions to climbing areas if necessary.

5 : PROGRESSING TO SELF SUFFICIENCY

If you need to learn basic climbing techniques and safety rules, climbing instructors are available to teach you how to become a self-sufficient climber. Private lessons are available (see the price list and instructors availability at our front desk).

6 : CLIMBING CERTIFICATION

Users who hold a national climbing federation certification may show it to our staff at time of registration to confirm your climbing level. (For example, the French Climbing Federation (FFME) delivers climbing certifications to attest a climber's

ability: A white passport for top-rope climbing and a yellow passport for lead-climbing).

Lead climbing

Lead climbing requires excellent rope handling skills and safety knowledge. Ropes are not in place on indoor routes. Climbers must therefore be able to lead the climb. The second climber may decide to lead or top-rope the route. Once the climber has reached the first carabiner in place (3 m/ 10 ft. high), he must be equipped and roped up. Solo climbing is absolutely forbidden. Both climbers in a party must proceed to a partner check in addition to the following items: climbing harness, tie-in knot, tuber or assisted-breaking device, and stopper knot. For top roping, the rope must strictly run through the belay station placed at the top of the route. If the belay consists of two carabiners, the rope must run through both carabiners placed at the belay chain.

Climber's duties:

During the climb, all carabiners must be clipped consecutively, and the rope must be clipped into both carabiners at the top of the route. A 35-meter dynamic climbing rope, diameter 9.5 to 10.0 mm, is necessary to lead climb. We recommend a double figure-of-8 Tie-in knot for roping up. The belayer must ensure a stopper knot has been made at the loose end of the rope.

Belayers' duties:

Spotting the lead climber is mandatory until the first carabiner is clipped. The rope will absorb a fall above 3 meters high. The belayer must stand on the mat at a maximum distance of 2 meters from the wall. He must remain attentive to the lead climber during the entire climb. Belaying with an assisted-breaking device such as a *Grigri* requires holding of the loose rope, placed on the side of the belaying device, to ensure that the breaking device will operate properly. The belayer must never place his hand on the breaking device. Waist belaying and belaying in a sitting position are strictly forbidden.

Indoor bouldering

Bouldering requires a very good level of fitness, as it will put a lot of strain on the back during a fall down on boulder mats. Do not hesitate to ask for a doctor's advice if need be. Safe bouldering also requires advanced spotting techniques. The climber's spotter is the only person who should stand near the climber in case of a fall. Warming up thoroughly, focusing on all body parts is essential to avoid injuries. Avoid falling and jumping during the first half hour of climbing. We recommend down climbing instead.

Before engaging up a boulder problem, or before jumping off a boulder, the climber should check that the climbing zone and reception area are clear from other climbers. Reception at the top of a boulder after climbing is forbidden.

Walking around on boulder mats requires extreme caution. A climber's fall line covers an area that is wider than the vertical line located just below the bouldering problem.

We recommend spotting in all situations in order to assist with sudden and unexpected fall.

Minors: particular attention must be paid to the height of the fall for younger climbers. Bouldering loops adapted to children do not exceed 4 meters high. However, we strongly recommend down climbing above 3 meters high.

Spotters' duties: Spotters must pay attention and be ready to assist the climber during the entire climb. He must ensure the landing area remains clear.

Auto-belay devices:

Using and handling auto-belay devices requires care and attention. You must check your harness and ensure the carabiner is clipped and properly locked on the harness's belay loop. Make sure the device carabiner is properly closed, pay attention to other climbers and climb in a vertical line from the belayer in order to avoid incidents and climb safely. We recommend that you do a test fall above 3m using the auto-belay device. This will help you get familiar with the belaying mechanism during the descent.

7: GROUPS

To access Le Topo, group organizations such as private companies, associations, or state-related groups it is necessary to: – Make a reservation directly with our management office (booking of one- or several-time frames) – Sign up a binding agreement that will define access conditions, entrance fees and supervising conditions. All group members must subscribe to a public liability insurance, engaging the responsibility of the organization as a legal entity, its members and employees. Indoor wall access outside of the agreed time frames are submitted to the present climbing guidelines. A supervisor and group organizer must be present to manage the group and contribute to group safety.

Climbing instructions at Le TOPO can only be conducted by instructors working at Le TOPO SAS or agreed and appointed otherwise by the manager of Le TOPO. Some climbing zones may also be reserved for Le TOPO SAS climbing instructors and their groups.

8: MAXIMUM CAPACITY

During high frequency hours, Le TOPO SAS staff will decide to refuse access to new visitors, if they have assessed climbers' safety can no longer be ensured.

9: RENTING EQUIPMENT

Le TOPO SAS has a climbing equipment rental service for climbing ropes, shoes, harnesses, and belaying devices. Users must present a personal ID card in order to rent equipment.

10: PERSONAL EQUIPMENT USE

Although ropes can be rented at Le Topo, climbers may use their personal ropes if the equipment complies with safety rules (35 m minimum length, in good condition, dynamic ropes only, 8,7mm minimum diameter. We recommend 9mm diameter or thicker). Personal safety equipment (EPI) must comply with legal checks date and usage, as specified in the builder's user manual.

11 : INSURANCE/GDPR/IMAGE REPRODUCTION RIGHT/CAMERA SURVEILLANCE

In agreement with the Sports Code of Ethics, article 37, published July 16th, 1984, Le Topo holds a public liability insurance policy covering damages, which the structure itself or its employees may be liable for. Le TOPO SAS shall not be held liable for any damage or injury, resulting from a lack of compliance with our equipment terms of use, or due to inappropriate use of our sports equipment.

- To sign up, new users must provide a name and surname, a valid address and a date of birth. A mobile phone number and email address are not mandatory. Please inform the staff at the front desk if you wish to receive information from Le Topo. You are free to cancel your choice at any time. Your personal information will never be used or sent to third parties for any reason.
- We use a software program to manage members' information related to our activity. All information is registered into the software program. We keep a hard copy of Member's Information and Ability Form, as well as a digital version of the document. Your information is stored for the length of your membership with Le Topo. After resigning, users must ask us to erase the information if they wish so. All members can use their rights to access, modify or suppress their personal information, as well as other rights within the law. • By accepting our *General Sales Conditions* and *Climbing Guidelines*, users consequently agree that photos or videos be taken during public opening hours or opening and specific events, reproduced and published, unless our management department is informed otherwise. Therefore, our clients authorize Le Topo to use and publish images, filmed or taken during climbing activity. These pictures may be used directly on any known or unknown form or structure without any time limit (social networks, press, advertising leaflets, Internet publications etc.) to promote activities offered at Le Topo. As a result, users acknowledge that their rights are entirely exercised and may not at any time claim any compensation of any kind whatsoever for the transfer of rights referred to herein.
- Video control may be used in specific areas to enhance users' safety.

12: PHYSICAL CONDITION

Doing sports entails risks. By engaging in a sports activity, a person must be able to assess his/her own sports ability and accept responsibilities for his/her sports choice and practice. This includes the responsibility for one's own safety and the safety of any minor placed under one's authority. Safety rules will be communicated to minors by the person who is legally designated in charge, at the time of activity. Users attest to their good physical condition and health, as well as to the minors' placed under their legal authority, allowing them to engage in a sports activity in general, such as climbing. Users also accept risks resulting from falls and receptions on safety climbing mats, inherent to bouldering activity.

13: MISCELLANEOUS

- Apart from guide dogs, animals are not allowed inside Le Topo for safety and sanitary reasons.
- Please inform our front desk immediately about any accident occurring inside Le Topo, or any damage done to equipment and climbing structure.
- Le TOPO SAS shall not be held responsible for the failure to respect our *General Sales Conditions* and *Climbing Guidelines*
- Le TOPO SAS assumes no liability for missing objects, damage done to equipment in place, and may charge users for financial costs due to deterioration.
- Should a person fail to respect access conditions, or climbing rules and members, Le TOPO SAS will hold the right to take appropriate sanctions or even to refuse access to the indoor climbing wall permanently. Such a situation does not entail a refund for any purchased entrance fee or subscription.
- Access conditions may be modified at any time.